

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE FLAYOSC

| Membres | | |
|--|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 27 | 27 | 27 |

Délibération n°2021-75

**MISE A ENQUETE PUBLIQUE D'UNE CESSION DE
CHEMIN RURAL SIS FONTGEME OCCIDENTAL**

Mairie de Flayosc

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Flayosc

Séance du 25 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre, à 19h, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance à huis-clos, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Karine ALSTERS, Maire.

Etaient Présents : Karine ALSTERS - Pierre PENEL - Nadège DASSONVILLE - Mattéo LA SALA - Mihaela MOUREY - Gilles VIDAL - Éliane CHINELLATO - David ESTELLON - Anne-Sophie BASTIEN - Alain HUMPFER - Isabelle RENAUD - Vincent D'AUBREBY - Guy MEUNIER - Sandrine CLOAREC - Jan HERMAN - Kérima WEIJERS - Didier BERTOLINO - Alain MANSARD - Guillaume DJENDJEREDJIAN - Rosanne POSTEC - Claude DEUCHST - Agnès NEVEU - Stéphan LHOMME

Etaient Représentés : Anne-Marie ROLLAND représentée par Gilles VIDAL - Amandine PORTRON représentée par Karine ALSTERS - Isabelle ESPITALIER représentée par Guillaume DJENDJEREDJIAN - Stéphane NACHTRIPP représenté Agnès NEVEU

Etaient Absents :

Secrétaire de la Séance : Guillaume DJENDJEREDJIAN

Publié le :

Rapporteur : Monsieur Pierre PENEL

Par courrier en date du 12 août 2021, Messieurs COMBARRÉ Bertrand et RIBIERE Bernard ont sollicité la commune, aux fins d'acquisition d'un chemin rural sis quartier Fontgême Occidental, et bordant leurs propriétés respectives.

Il s'agit d'un chemin sans nom, non repéré, et qui par conséquent n'a plus d'usage public. Il est classé en zone UDb au Plan Local d'Urbanisme de la commune, et son emprise est d'environ 160 mètres linéaires (cf. plan ci-annexé).

Il est à noter que l'ensemble des frais inhérents à ce dossier seront supportés par les demandeurs, à savoir les frais de géomètre, d'enquête publique, de parution dans la presse, d'actes notariés.

Par voie de conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le principe de cession dudit chemin rural aux propriétaires riverains,
- Mettre à enquête publique ce projet de cession,
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents utiles à cette procédure.


Par 24 voix dont 3 procurations Anne-Marie ROLLAND représentée par Gilles VIDAL - Amandine PORTRON représentée par Karine ALSTERS - Isabelle ESPITALIER représentée par Guillaume DJENDJEREDJIAN

3 abstentions Claude DEUCHST - Agnès NEVEU et 1 procuration Stéphane NACHTRIPP représenté Agnès NEVEU

DECIDE d'adopter cette délibération

Fait à Flayosc, le 1^{er} décembre 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,


Karine ALSTERS
Maire de Flayosc